

# **CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE « AGENT DE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ »**

## **DESCRIPTION DES EVALUATIONS**

**L'examen du CQP se déroulera sur 5 unités de valeurs :**

- Trois unités de valeur de type QCM à réponse unique, qui évaluent des savoirs et des connaissances théoriques : les candidats seront accueillis dans une salle de cours, un système informatisé sera installé, (type Power Vote), des boîtiers qui leur permettront de valider leurs réponses leur seront remis. Au préalable de l'évaluation, les consignes d'utilisation du matériel et le temps de réponse de 90 secondes leur seront présentés.

Les questions seront tirées de façon aléatoire sur un ensemble de 100 questions pour chacun des questionnaires.

Le candidat sera validé à l'épreuve théorique s'il obtient une note supérieure ou égale à 12 sur 20 ; il devra suivre une formation complète de l'unité de valeur si la note est inférieure à 8 sur 20.

Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.

- Une unité de valeur de mise en situation pratique qui évalue des savoirs faire, des aptitudes et capacités professionnelles.

Un des deux contextes professionnels ci-dessous devra être tirés au sort par le candidat :

1. L'agent assure une permanence au poste central de sécurité: Il devra prendre en compte les différents matériels, renseigner les documents mis à sa disposition, prendre contact avec les agents en ronde et les situer sur le site. L'épreuve devra intégrer une dégradation du contexte avec un incident à gérer. Le rôle des agents sera tenu par un membre du jury. A l'issue, l'agent établira un compte rendu succinct de la situation donnée.
2. L'agent est en situation de rondes avec anomalies qu'il devra relever et résoudre dans un délai raisonnable, et selon son niveau de compétences. Il devra être en contact permanent avec le PC de sécurité dont le rôle sera tenu par un membre du jury. A l'issue, l'agent établira un compte rendu succinct de la situation donnée.

Pour cette évaluation, le jury sera composé de personnes expérimentées (ayant 3 années d'expériences minimum) :

- un formateur technique n'ayant pas eu en charge la formation
- un responsable d'entreprise ou d'exploitation
- un salarié d'entreprise

Des scénarii types et les grilles d'évaluation correspondantes seront fournis aux membres du jury.

**Le CQP sera validé en totalité après capitalisation des 5 Unités de Valeur**

- L'unité de valeur « secours à personne » est validée par la justification de l'obtention d'une qualification de secourisme (SST ou AFPS).
- L'unité de valeur « Incendie » peut être validée par la justification d'une qualification reconnue en incendie (ERP, IGH, SSIAP ou équivalent) ou attestation EPI
- Le justificatif original devra être présentée par le candidat et une copie jointe à son dossier.

Dans le cadre de la formation continue, afin de pouvoir être présenté à la validation finale, le candidat devra avoir suivi 100% de la formation.

UNITES DE VALEUR	TYPE D'EPREUVE	VALIDATION
Incendie	QCM sur 10 questions  (Le candidat doit présenter une attestation de présence)	- Note $\geq$ 12 : l'Unité de Valeur est acquise - $8 \geq$ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen - Note < 8 : le candidat devra suivre de nouveau la formation concernant ce module
Cadre légal et déontologique	QCM sur 15 questions	
Surveillance générale	QCM sur 15 questions	
Surveillance générale pratique	Mise en situation pratique sur un des deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation
Secours à personnes	SST ou AFPS Examen ou contrôle continu	Le candidat devra présenter l'attestation de réussite à cette épreuve réalisée au cours de la formation.

### Organisation matérielle et périodicité des évaluations

Les organismes de formation agréés par la CPNEFP gèreront leur propre calendrier de validation.

Les organismes de formation informeront la CPNEFP, au plus tard le premier jour de démarrage de la formation, du nombre et de l'identité des candidats et des membres du jury.

A l'issue de l'examen une fiche collective représentant l'ensemble des notes obtenues au QCM et des grilles d'évaluation sera transmis à la CPNEFP dans un délai de dix jours ouvrables

## **COMPOSITION DU (OU DES) JURY(S) DE DELIVRANCE DU DIPLOME**

Le jury sera composé de 3 personnes expérimentées (ayant 3 années d'expérience minimum) incluant :

- un représentant d'un centre de formation n'ayant pas eu en charge la formation
- un responsable d'entreprise ou d'exploitation en activité
- un salarié d'entreprise en activité

Dans des circonstances exceptionnelles, le jury est réputé compétent s'il est constitué d'au moins deux personnes.

### **a) Règles président à la constitution du jury**

- Qualité du président du jury et mode de désignation  
Le Président du jury est un représentant de la Branche (employeur ou salarié)
- Nombre de personnes composant le jury
  - un représentant d'un centre de formation n'ayant pas eu en charge la formation
  - un responsable d'entreprise ou d'exploitation en activité
  - un salarié d'entreprise en activité
- Pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : 33%
- Précisez la répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50 / 50

### **b) Existence d'une formation spécifique pour les membres du jury**

3 années d'expérience professionnelle minimum dans la Branche

### **c) Existence de regroupements périodiques des jurys**

Pourra être envisagée par la CPNEFP

### **Joindre la composition précise du dernier jury d'évaluation des candidats**

SANS OBJET A CE JOUR

La liste des membres des jurys de validation sera fournie par chaque organisme de formation lors de demande d'agrément et validée par la CPNEFP via la Commission Nationale Technique d'Agrément et de Certification (CNTAC)